

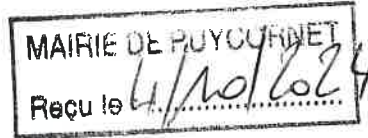


TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Montauban, le 24 SEP. 2024

Monsieur le Maire

Pôle savoirs et animation des territoires
Direction des collèges
Dossier suivi par Christine Bruzon
05 63 91 77 19
christine.bruzon@tarnetgaronne.fr
FB-CL-CB 256-2024



Objet : Dépôt des demandes d'aide aux collégiens – mise à disposition d'un service en ligne.
Année scolaire 2024/2025
P.J. : 1 notice explicative - 1 affiche

Monsieur le Maire,

Le Département a élargi en 2023 les conditions d'attribution de l'aide aux collégiens.

Depuis, tous les collégiens boursiers peuvent bénéficier d'une aide complémentaire variant de 50 € à 200 € suivant leur situation.

Ce dispositif permet d'aider les familles à faire face aux dépenses de scolarité (frais d'internat, de demi-pension, de fournitures scolaires...etc). Un portail numérique permettant de déposer en ligne les demandes d'aide aux collégiens sera ouvert courant octobre et accessible sur le site : **tarnetgaronne.fr** rubrique « **JEUNESSE, EDUCATION** » > **Aide aux collégiens 2024/2025** > Espace de demande en ligne.

Seules les demandes déposées sur ce service en ligne seront recevables.

Vous trouverez en annexe une notice explicative ainsi qu'une affiche à apposer sur votre panneau d'affichage. De plus, nous tenons à votre disposition un fichier numérique, qui pourrait, si vous le souhaitez, être inséré dans vos canaux d'information (site internet, page facebook...).

J'attire votre attention sur l'importance de diffuser l'information au plus grand nombre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

Michel WEILL

vosre enfant est collégien

vous avez peut-être droit à

l'aide du Conseil départemental

Pour tous les collégiens bénéficiaires
des bourses nationales

les 3 conditions pour en bénéficier

- ▶ vous êtes **domicilié en Tarn-et-Garonne**
- ▶ votre enfant est **scolarisé dans une classe niveau collège** (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) en tant qu'externe ou demi-pensionnaire
- ▶ votre enfant est **bénéficiaire des bourses nationales**

ou **votre enfant est interne**

- ▶ **cette aide est élargie à tous les collégiens internes boursiers ou non boursiers, scolarisés dans un établissement public ou privé du Tarn-et-Garonne ou hors du département, dans une classe niveau collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème})**

NOUVEAU

pièces justificatives obligatoires

pour le dépôt de la demande à effectuer en ligne (voir au verso)

- ▶ pour tous les élèves :
 - > **justificatif de domicile de moins de 6 mois** au nom du responsable légal
(quittance loyer ou facture électricité ou gaz ou eau)
 - > **Relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN)** au nom du responsable légal
- ▶ **et**
- ▶ **pour les élèves inscrits en collèges publics ou privés ou CNED** : notification d'attribution de la bourse nationale de collège 2024/2025 (du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse)
- ▶ **pour les élèves inscrits en 3^{ème} prépa-métiers** : notification d'attribution de la bourse nationale d'études du second degré de lycée 2024/2025 (du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse)
- ▶ **pour les élèves inscrits en 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole** : notification d'attribution de bourse sur critères sociaux 2024/2025 (du Ministère de l'Agriculture)
- ▶ **pour les collégiens internes** : joindre également un certificat de scolarité



tournez SVP

pour effectuer la demande en ligne

 ouverture du service en ligne **du 7 octobre 2024 au 7 février 2025**



aller sur le site internet du Conseil départemental **tarnetgaronne.fr**
rubrique « **JEUNESSE, EDUCATION** »

> **Aide aux collégiens 2024/2025**

> descendre et cliquer sur **Espace de demande en ligne**

1 vous avez déjà créé un compte :

> « **Connectez-vous à votre espace personnel** »

en reprenant vos identifiant et mot de passe utilisés lors de la précédente demande

2 pour créer mon compte en cas de première utilisation de ce service :

> cliquer sur « **Créez-en un** »

> saisir les informations demandées

> à partir du courriel reçu dans votre boîte mail **valider votre demande**

> cliquer sur **Écran de connexion** puis identifiez-vous avec votre mot de passe

> déposer votre demande



conseils

> **déposez 1 demande pour chaque enfant**

> **avant de saisir la demande, numérisez les pièces justificatives indiquées au recto** (pdf, jpeg, doc, capture écran, photo)

> **notez bien vos identifiant et mot de passe, ils vous seront demandés à chaque connexion**

> **ne pas oublier de VALIDER pour finaliser la demande**

> **date limite de réception 7 février 2025**

l'aide du Conseil départemental

- ▶ pour les élèves boursiers échelon 1 = 50 €/an
- ▶ pour les élèves boursiers échelon 2 = 100 €/an
- ▶ pour les élèves boursiers échelon 3 = 200 €/an
- ▶ pour les élèves internes boursiers échelon 1 et 2 et les élèves non boursiers = 100 €/an
- ▶ pour les élèves internes boursiers échelon 3 = 150 €/an

vous recevrez l'aide du Conseil départemental en un versement unique avant la fin de l'année scolaire

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne - direction des collèges

100 boulevard Hubert-Gouze - BP 783 - 82013 MONTAUBAN cedex

05 63 91 82 00 - aideauxcollegiens@tarnetgaronne.fr



le Conseil départemental **aux côtés de tous les collégiens**

